

## Délibération n° 2023-06-22-001

### Extrait du registre des délibérations

### Du Comité syndical du 22 juin 2023

Objet : PROCES VERBAL  
DU COMITE SYNDICAL DU  
04 MARS 2023

Rapporteur : Sébastien  
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :  
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :  
17-06-2023

Nombre de délégués :

En exercice : 140

Présents : 44

Pouvoir : 2

Votants : 46

Pour : 43

Contre : 0 –

Abstention : 0 –

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juin à dix en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni au Domaine de La Prade à Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 22 juin 2023 à seize heures trente minutes, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en visioconférence.

Etaient présents les délégués suivants :

#### Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, DUCOING Guy, BESSEYRE Fabien, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, DEMAY André, MARTINEZ Gérard, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, BOUYOUX Francis, WATERLOT Philippe, GROSSHANS Michel, MERCERON Jean-Luc, BOULLOT Bruno, COMPTE Serge, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, METZGER Pierre, TARTIERE Philippe, MORISON Georges, MAS Gilles, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, EGLI Eric, ROGER Christine, AUBRY Jacques, BRIAT Dominique, RAY Raïssa, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LARDANS Jacques, DOCHEZ Alain, JOURDY Isabelle

#### Suppléants ayant pouvoir :

NEDELLEC Jean-Yves

#### Pouvoirs :

ROCHE Alain donne procuration à MARQUES Antonio,

COUPAT Sylvie donne procuration à LHERMET Florence

Secrétaire de séance : Mme BRUN

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 04 MARS 2023

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal du comité syndical du 14 janvier 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire  
d'énergie  
PUY-DE-DÔME



Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le



ID : 063-256300146-20230622-20230622001-DE

# PROCES-VERBAL

## Comité Syndical

Samedi 04 mars 2023

*Sébastien GOUTTEBEL* : Bonjour mesdames, messieurs, chers collègues. Nous sommes le quorum. Merci à tous d'être venus, de vous être déplacés pour ceux qui viennent de plus loin. Ça a été encore une semaine très active pour Valérie et pour tous ceux qui vous ont relancé, mais c'est quand même un peu important l'ordre du jour d'aujourd'hui puisque je crois qu'on va voter un budget et approuver des comptes administratifs. C'est quand même ce qui fixe nos orientations pour l'année 2023. Je vous en remercie, au nom de l'exécutif, d'être bien présent ce matin, sur ce beau site de Cébazat, il nous va bien et c'est assez facile d'accès. Je vous propose d'attaquer l'ordre du jour et pour rappel le petit test de zapette pour voir si tout fonctionne bien. Merci à tous.

C'est bon pour tout le monde ? Pas de regrets, pas de remords sur les zapettes. Ça monte encore et encore. Le test a l'air d'être concluant. Tout le monde s'est bien amusé, moi le premier. Je vous propose maintenant de passer à l'ordre du jour d'aujourd'hui, surtout l'approbation du procès-verbal du comité syndical du 14 janvier que vous avez tous reçu. Est-ce que vous avez des questions, suggestions, interrogations par rapport au travail d'écriture qu'a pu nous faire Valérie ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Merci. C'est bon pour tout le monde ? On clôt le vote donc.

Pour : 87 et 3 abstentions. Merci.

On va passer maintenant au point numéro deux, les comptes administratifs. Aujourd'hui, c'est une matinée extraordinaire pour le président. J'ai demandé à mon vice-président s'il s'était bien chauffé la voix. Stéphane, s'il te plaît, merci de bien vouloir nous présenter les comptes administratifs. Rémi les fera voter.

*Stéphane Guillaume*: Merci président. Vous avez à l'écran le compte administratif de l'exercice 2022. Le résultat est de 11 564 913, 85 € en section de fonctionnement. Rajoutés au 570 498,98 de résultats reportés, on a un résultat affecté de 12 135 412,83 €. Au niveau de la section d'investissement, le résultat est déficitaire de 13 417 675,75 €. Pour les résultats déficitaires, on tient compte du résultat de l'exercice 2022 en lui-même qui s'élève à 9 252 556,34€, moins l'excédent de l'année précédente qui était de 4 165 119,41€. Compte tenu de ces résultats, il convient de les modifier avec les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Cette année, exceptionnellement, on a eu un manque de recettes d'investissement, des subventions qui étaient prévues et qui ne sont pas tombées avant la fin de l'exercice. Ce qui explique qu'on a un reste à réaliser en recettes d'investissement qui s'élève à 22 millions d'€, contre 15 millions en dépenses d'investissement. 22 moins 15, on a un excédent de reste à réaliser de 7 466 717,02 € qui viennent corriger le résultat de l'exercice, ce qui nous fait un besoin de financement de 5 955 958,73 €.

L'affectation possible : on a un excédent total de fonctionnement de 12 135 412,83 €. On vous propose d'affecter en section d'investissement 12 millions d'euros, ce qui fait qu'il resterait à affecter en section de fonctionnement 135 412,83 €. Est-ce que c'est bon pour cette présentation ?

*Rémi CHABRILLAT* : Non, pas de questions. Je vous propose de prendre votre machine et de procéder à l'adoption du compte administratif. Je demande au Président de bien vouloir sortir de la salle pendant le vote.

Maintenant que le micro marche, vous pouvez y aller, il est sorti. Il en manque encore quelques-uns ou quelques pouvoirs peut-être, moins le président 91. Exact. Tout le monde s'est exprimé ? Envoyons.

Pour : 85 et 2 abstentions : Le compte administratif est adopté. Merci à vous tous et Stéphane, je vous prie de dire au président qu'il peut entrer. Le point suivant de l'ordre du jour sera le compte de gestion.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Tout d'abord merci pour ce vote et cette confiance renouvelée. Ça fait plaisir et cela récompense le travail de tout le monde. Merci. On va passer au point trois, Stéphane.

*Stéphane GUILLAUME* : Le compte de gestion qui est le compte administratif, côté ordonnateur et le compte de gestion, côté comptable. Tout ça pour voir qu'on retrouve exactement les mêmes chiffres que ceux qu'on vient de voir au compte administratif. Je propose au président d'adopter les résultats tels qu'ils sont affichés ici, qui sont bien conformes au compte administratif.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Valérie, si tu veux bien faire voter, merci. C'est bon pour tout le monde ? Valérie, si tu veux bien clôturer.

Pour : 89 et 1 abstention. Merci à tous. On va passer au point quatre, l'affectation du résultat. Stéphane, s'il te plaît.

*Stéphane GUILLAUME* : Pour l'affectation du résultat, on se retrouve avec un résultat de fonctionnement positif de 12 135 412,83 €. Étant donné nos besoins d'investissements pour l'année à venir, il a été décidé d'affecter le maximum possible en section d'investissement. Déjà, pour couvrir le déficit qu'on a vu à neuf millions et des poussières et se créer de la marge supplémentaire pour financer nos travaux 2023. Il vous est proposé d'affecter en section d'investissement 12 millions d'euros et de garder le reliquat de 135 412,83 € en section de fonctionnement.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Des questions, des interrogations ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. C'est bon pour tout le monde ? On clôture. Merci Valérie.

Pour : 88 Merci

Le point cinq, le budget. À toi, Stéphane.

*Stéphane GUILLAUME* : Budget prévisionnel 2023. Un premier mot en introduction pour féliciter l'ensemble des services, notamment monsieur Arnaud Rochette, pour avoir réussi à atteindre l'objectif que l'exécutif avait fixé. C'est-à-dire de pouvoir voter le budget en ayant le résultat de l'exercice précédent et donc d'avoir le budget le plus sincère possible. C'était un engagement politique dont on vous parle depuis notre élection en 2020 et on a réussi pour cet exercice 2023 à l'atteindre. Merci beaucoup à l'ensemble des équipes qui se sont mobilisées pour pouvoir nous présenter à la fois un compte administratif et un budget primitif en un temps record. J'insiste vraiment, félicitations à tous et, notamment Arnaud pour son travail remarquable. On est donc en capacité de vous proposer un budget où l'on voit clair. Dès le départ, le budget prévisionnel 2023 s'élève à 79 207 721,12 €, dont 63 500 000 en section d'investissement et quasiment 15 700 000 en section de fonctionnement.

Les opérations d'ordre sont de l'ordre de 4,6 millions. Elles sont mentionnées dans le récapitulatif par un « O » comme ordre. Vous avez à l'écran la présentation globale du budget 2023 et on vous a rappelé dans la colonne précédente les montants qui avaient été votés en 2022. Vous voyez qu'en section de fonctionnement, on a un petit peu moins. Cela s'explique notamment par le virement de section à section qui était de huit millions l'an passé et qui n'est que de quatre millions cette année. Sinon, globalement, en charges à caractère général, on est à peu près dans les mêmes eaux. On augmente un peu les charges de personnel, mais c'est aussi parce qu'on recrute. On a là des agents qui sont arrivés en cours d'année dernière qui seront à temps complet sur toute l'année, cette année. On a des recrutements en cours pour renforcer l'équipe. Au niveau des autres dépenses, c'est à peu près tout.

En recettes, qu'est-ce qu'on peut dire ? On a une forte augmentation au niveau du chapitre 70. On passe de 10 000 € à 209 000 €. Cela s'explique par la vente de CEE. Les certificats CEE qui vont nous rapporter un peu d'argent cette année. C'est bon pour la section de fonctionnement ? On a un petit peu moins de recettes au niveau de la taxe sur la consommation d'énergie, puisqu'on a constaté déjà un recul de la consommation d'électricité liée à l'augmentation des tarifs. En section d'investissement, pour le montant des dépenses, on est globalement dans les mêmes eaux que l'exercice précédent, 563 510 304,29 € en dépenses et en recettes. Si on fait un petit focus sur l'emprunt, vous voyez qu'on maintient notre politique. On se désendette à hauteur de 8 364 000 et on met en face un emprunt de financement de huit millions. On continue à diminuer légèrement notre encours de dette par ce mouvement. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ce budget d'investissement ?

*Sébastien GOUTTEBEL* : On vous a plombé l'ambiance ce matin. Rien à dire sur ce que vient de dire Stéphane, mais on reste à marche constante. La stratégie que l'on conduit est la bonne. C'est de faire attention à notre taux d'endettement pour se donner aussi des vraies marges de manœuvre. Vous avez délibéré ici, mais toutes les collectivités sont en train de délibérer sur les projets de modification de statuts. C'est cette marge de manœuvre qu'on veut conserver pour l'avenir proche qui arrive, quand on aura de nouvelles compétences. Vous l'avez tous compris. On est bien dans cet exercice aussi, de faire attention à ce qu'on fait de l'argent public et du prévisionnel sur notre budget. Je ne serai pas plus long que ça. Des questions, des interrogations, les collègues ? S'il n'y en a pas, je vais vous proposer, Valérie, de procéder au vote. C'est bon pour tout le monde ? Valérie, merci d'arrêter.

Pour : 90 et 1 abstention

*Luc LEVI-ALVARES* : C'est juste une suggestion. J'ai bien compris qu'on ne nous avait pas envoyé le budget sous forme matérialisée, parce que c'est très gros comme document. La suggestion que je ferai pour l'année prochaine ou pour les futurs DM, c'est de nous envoyer une synthèse qui pourrait être le diaporama de ce que vous nous avez présenté, des tableaux généraux qui consolident l'ensemble des comptes. Ça nous permettrait ensuite, par rapport aux chiffres que l'on voit sur ces tableaux de synthèse, d'aller approfondir sur les documents numériques. Parce que je ne sais pas comment sont les collègues, mais je sais que balayer un document de 400 pages, c'est fatigant. Les frais financiers, je n'ai pas réagi à temps sur la section de fonctionnement. J'ai vu qu'ils avaient fortement augmenté. Est-ce qu'on peut avoir une explication ?

*Stéphane GUILLAUME* : Tout à fait. Simplement par l'augmentation des taux bancaires. Comme les particuliers, on est aussi impacté pour nos nouveaux emprunts. Pour l'emprunt de huit millions d'euros, on va avoir des taux autour de 3 % si je ne dis pas de bêtises, même un petit peu plus. Tout de suite, sur huit millions, ça fait de l'argent. Comme on va le réaliser en 2023, on a déjà anticipé le remboursement d'intérêts sur l'exercice avec ces taux.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Sur ce que disait Stéphane, un peu de taux variables aussi. C'est vrai qu'on le subit. L'argent qui était presque gratuit, ce n'est plus vrai, malheureusement. La traduction est bien dans notre budget aussi. Pour la suggestion, quand on travaille et c'est l'occasion aussi de reparler peut-être de méthodes, tout ce qui est présenté est travaillé en amont et validé par le bureau qui est très présent. Ce n'est pas bricolé dans un coin et c'est l'occasion de le dire, de remercier tout le monde. C'est aussi l'investissement des élus qui sont au bureau et qui viennent en amont préparer toute la réunion et ce qu'on vous propose. Vous avez compris qu'aussi, on a été à flux tendu pour arriver à faire cet exercice dans un temps très court, entre l'arrêt des comptes et la proposition de budget. La suggestion me va. On fera en sorte d'envoyer des tableaux un peu plus lisibles. Il n'y a pas de soucis. Merci en tout cas pour le vote. Là aussi, c'est la mise en place de la politique

que l'on souhaite faire avec l'exécutif depuis maintenant deux ans et demi. Merci pour cette confiance. C'est très important et j'en suis vraiment ravi et touché. On va passer au point six, les autorisations de programme.

Je prends la suite. Les propos seront complétés aussi par Quentin et Sébastien Picot qui est avec nous. Vous avez toutes les sommes. Vous l'avez bien compris, que le but, c'était qu'on continue à faire ce que l'on fait d'habitude. De l'électrification rurale, de l'éclairage public pour les communes. On y reviendra tout à l'heure sur le volet éclairage public fonds vert, on vous fera un petit point. Nous étions à la préfecture hier après-midi. Vous avez les montants des programmes sur les petits travaux, l'éclairage illuminations, l'éclairage public, la géolocalisation. Tout ce qui relève du Facé, de l'éclairage public sous mandat, les travaux sous mandat avec Orange et ainsi de suite. Sébastien, si tu veux intervenir pour préciser que globalement, on fait comme d'habitude. On est dans la continuité de notre politique. Si tu veux apporter quelques précisions, s'il te plaît.

*Sébastien Picot:* Ce qu'on peut dire, c'est qu'on a repris les chiffres qu'on vous a présentés au ROB. On ne les a pas changés. Comme le ROB avait été adopté et que les réponses qu'on avait pu vous donner et qui nous avaient été posées en question sur certains programmes de travaux avaient l'air de satisfaire ceux qui nous avaient questionnés, on a repris stricto sensu l'ensemble des chiffres qu'on vous a déjà présenté lors de la réunion du 14 janvier. On reste sur nos métiers pour l'instant historiques, dans l'attente des travaux qui sont menés cette année sur les nouvelles compétences à exercer. Le ROB de l'année prochaine et le budget de l'année prochaine tiendront compte, sans doute, de ces ajustements. Pour l'instant, on vous propose ce qu'on a fait au ROB, ni plus ni moins.

*Sébastien GOUTTEBEL :* Merci Sébastien. C'est bon pour tout le monde ? Oui, s'il te plaît.

*Luc LEVI-ALVARES :* Mon observation concerne la structuration des autorisations de programmes. Cela ne fait pas très longtemps que je suis dans notre syndicat, c'est mon premier mandat ici. Si je comprends bien, on gère nos investissements au travers des autorisations de programmes qui sont thématiques. Tout à l'heure, on a vu qu'on avait des restes à réaliser extrêmement importants qui sont justement liés à cette stratégie budgétaire. La question que je voulais vous poser, c'est de savoir s'il avait été envisagé un jour de passer en autorisations de programmes thématiques, puisqu'il faut bien séparer les différents types de programmes, mais en dessous de mettre en place des AP millésimés année après année. Ce qui permettrait d'éviter de mobiliser des crédits de paiement trop importants pour l'AP en cours. Parce qu'on sait très bien que les opérations programmées pour l'année N vont se réaliser sur N+1, N+2 voire N+3. Avec des AP millésimés, ça nous permettrait d'avoir beaucoup plus de visibilité sur tous ces reports et ces crédits de paiement qui, finalement sont budgétés dès le départ, mais qui roupillent dans notre budget. Parce qu'on sait très bien qu'ils ne vont pas être consommés sur l'année N, mais une année plus tard.



*Sébastien GOUTTEBEL* : Typiquement, ce que tu dis, c'est le travail qu'on est en train de construire aussi dans nos interactions avec Arnaud Rochette qui est arrivé début décembre, avec Quentin et Sébastien dans toutes nos nouvelles articulations. Là aussi, être le plus efficace possible dans la réalité des travaux réellement réalisés. Sébastien, tu veux compléter ?

*Sébastien PICOT* : Pour compléter, je crois déjà avoir répondu à la suite du comité syndical du 14 janvier, sur une partie de ces questions en tout cas. Je réprécise le travail qui a été fait. Vous avez, sur les deux colonnes les plus à gauche, soit en hors taxes ou en TTC selon le régime de TVA auquel on peut être assujetti, puisqu'on est assujetti sur la partie électrification. Sur nos métiers, on est assujetti TVA. Vous avez la partie autorisations de programme sur les deux premières colonnes de gauche. Sur les deux colonnes qui restent en bleu, qui sont à droite de ces deux premières, vous retrouvez la mobilisation des crédits de paiement pour l'année 2023. Ce qu'il faut comprendre, c'est que la première ligne où il y a marqué ENR énergies renouvelables, c'est une autorisation de programme millésimée. C'est l'ENR pour l'année 2023. Cela veut dire que dans notre budget, vous retrouvez une opération d'équipement qui s'appelle ENR 2023. Vous retrouvez aussi une opération d'équipement, si elle n'est pas soldée, ENR 2022 et qui, là aussi, est millésimée.

On est bien en millésime. On dit dans la troisième colonne que la consommation des crédits par rapport à cette autorisation de programme de 50 000 €, si je prends la première ligne, on envisage de dépenser 2 034 €. On dit que le reste, on le dépensera pour 20 834 € en 2024. Si jamais, on ne dépense pas ces 2 034 €, l'année 2023, nous aurons des restes à réaliser en dépenses. Sur le volet recettes, de la même manière, on ne vous a pas fait la ventilation des crédits de paiement en recettes, parce que le nombre de tiers est conséquent et que cela aurait démultiplié le nombre de colonnes du tableau. De la même manière, on va inscrire seulement une petite partie des recettes en 2023 au regard de cette autorisation de programme de 50 000 € TDC.

Si jamais on arrive à faire ces recettes dans l'année, parfait, pas de reste à réaliser. Si jamais on n'y arrive pas, nous aurons des restes qui peuvent être conséquents à réaliser à un certain moment. Si jamais on dépasse le prévisionnel de recettes à réaliser en crédits de paiement, qu'est-ce que nous ferons ? À l'occasion d'une prochaine sortie, nous vous dirons que pour pouvoir enregistrer des recettes qui sont supérieures à ce que nous avons prévu au moment du vote de l'AP, nous vous proposons cette modification pour pouvoir accepter ce flux de recettes. En termes de trésorerie, on encaissera toujours l'argent. Ça, ce n'est pas un problème. C'est juste une régularisation d'un point de vue budgétaire. Voilà l'explication. On est tout le temps en millésimes, même si ce n'est pas apparent. On aurait pu mettre ENR 2023, pour être très clair. Cela vous aurait éclairé.

*Luc LEVI-ALVARES* : Les précédentes AP apparaissent dans ce tableau ?

*Sébastien PICOT*: Non, ce sont juste les AP de 2022-2023. Les précédentes AP, on ne les a pas reprises dans un tableau. On vote les nouvelles AP aujourd'hui. Les AP précédentes ont déjà été adoptées lors des comités syndicaux précédents.

*Luc LEVI-ALVARES* : Les AP ont déjà été adoptées, je suis d'accord. Par contre, les crédits de paiement de l'année doivent faire l'objet d'un vote chaque année, pour les anciennes AP.

*Sébastien PICOT* : À ma connaissance, non, puisqu'on détaille le fait qu'on a prévu des crédits de paiement, par exemple pour ces AP en 2023 et qu'on prévoit aussi des crédits de paiement pour 2024. S'il y a des éléments nouveaux, on vous les propose au vote. C'est ce qu'on a fait sur les AP précédentes. On a détaillé, on a dit qu'on met 100 dans l'ENR 2022 par exemple, on décide de mettre 30 en 2023 et on décide de mettre 70 en 2024 et on vous l'a fait adopter. On a ventilé l'ensemble des crédits de paiement en dépenses et en recettes et on vous les a fait adopter.

*Luc LEVI-ALVARES* : Vous ne nous faites jamais voter les crédits de paiement des AP millésimés antérieurs à l'année d'exercice ?

*Sébastien PICOT*: Quand elles ont été adoptées ?

*Luc LEVI-ALVARES* : Quand elles ont été votées. Si vous ne les modifiez pas, vous ne les faites pas.

*Sébastien PICOT*: Exactement. C'est ça. Sinon, vous fonctionnez avec des restes à réaliser. Je ne me trompe pas, Arnaud ? C'est bien ça ?

*Arnaud ROCHETTE* : Les crédits de paiement sont également embarqués au niveau du budget. L'adoption des crédits de paiement se fait de manière implicite sur le vote du budget, pour ce qui était de l'AP 2022 en l'occurrence.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Merci Arnaud. Je vous propose de passer au vote. C'est bon pour tout le monde au vu du chiffre écrit ? Valérie, tu peux arrêter.

Pour : 90 et 1 abstention

Merci à tous. On va passer au point sept, création d'un poste de rédacteur. Stéphane, c'est ta matinée.

*Stéphane GUILLAUME* : Je l'ai déjà évoqué tout à l'heure, Territoire d'Energie est en train de monter en puissance. Pour ça, il nous faut des forces vives, notamment un emploi de coordonnateur, coordonnatrice budgétaire et comptable dont on a prévu le recrutement très prochainement pour soutenir les équipes, notamment Arnaud, dans la réalisation des mandats et des titres du syndicat. On vous propose de créer un poste de coordonnateur

ou de coordonnatrice budgétaire et comptable à temps complet pour exercer les missions qui sont indiquées dans les encadrés au milieu de l'écran. À savoir, la coordination, la gestion, le contrôle des procédures budgétaire et comptable du service. Vérifier les imputations comptables et les pièces justificatives. Dresser l'état des rattachements de charges et de produit, toutes les opérations comptables spécifiques de fin d'année. Identifier les causes de rejet et les analyser afin d'améliorer aussi nos relations avec la trésorerie.

On vous propose de créer ce poste, sachant que la déclaration de vacance a été enregistrée auprès du centre de gestion et que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Quentin va apporter quelques précisions supplémentaires.

*Quentin RANOUX* : Ce recrutement se fait aussi dans un contexte où on a besoin de forces vives sur le pôle administratif et financier, sachant qu'aujourd'hui, on est dans un fonctionnement qui n'est pas forcément très résilient, où si jamais on a une absence parmi l'équipe, on risque d'être en difficulté pour tenir nos engagements budgétaires, de paiement des entreprises, etc. On a besoin aussi de se renforcer sur ce poste, ne serait-ce que pour maintenir notre activité actuelle. Si à l'avenir, on s'oriente vers de nouvelles compétences en termes de réseaux de chaleur, on va avoir des besoins aussi pour créer une régie, pour facturer des abonnés de la chaleur, facturer peut-être de l'électricité renouvelable produite par du photovoltaïque, on va vers un accroissement d'activité quasi certain. On a aussi besoin de structurer notre activité via la partie administrative et financière, et c'est aussi l'opportunité d'anticiper un peu ces prises de compétences, de former les gens et d'être efficace le plus rapidement possible.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Parce que derrière tout ça, quand on dit qu'on paye, c'est aussi du travail que l'on doit aux entreprises qui ont travaillé pour nous. Il faut bien qu'on respecte les délais légaux de paiement. C'est vrai qu'on veut être sûr de pouvoir rester dans les clous. On monte en puissance, vous l'avez tous compris, c'est cette réalité. Je vous propose de passer au vote.

C'est bon pour tout le monde ? Merci d'arrêter, Valérie.

Pour : 89 et 1 abstention. Merci.

On va recruter efficacement. C'est ce qu'on essaye aussi de faire. Les vice-présidents et les directeurs qui procèdent au recrutement sont très exigeants et vous le savez depuis le début, on a, dans tous nos recrutements, fait très attention au vu de nos ambitions.

Le point huit, la suite logique. Stéphane en a un peu parlé. Vous avez le tableau à l'écran. Je ne vais pas le commenter, mais c'est juste pour intégrer ce dont vous venez de délibérer

précédemment. Je vous propose de passer au vote directement, s'il vous plaît. On dit que c'est bon ?

Pour : 90 - Merci à tous.

Cette matinée est très administrative. On va passer maintenant au point neuf, la modification du RIFSEEP. Stéphane.

*Stéphane GUILLAUME* : Dans la continuité, puisqu'on intègre de nouveaux postes, on est obligé de les intégrer dans notre tableau de régime indemnitaire, dont les montants vous sont rappelés ici à l'écran, à la fois pour la part fixe, l'IFSE et pour la part variable, le CIA.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Si ça n'appelle pas de questions et de commentaires, je vous propose de l'adopter. Tout le monde a voté.

Pour : 91 et 1 abstention - Merci à tous.

Le point 10 maintenant, organisation du temps de travail.

*Stéphane GUILLAUME* : Ce point 10 tombe un peu à l'eau. On est obligé de le retirer de l'ordre du jour, puisque le Comité social territorial a donné un avis défavorable. Les modifications qu'on avait proposées doivent donc repasser à nouveau au Comité social territorial et on ne pourra délibérer valablement qu'après ce second avis, qu'il soit favorable ou défavorable, on ne pourra délibérer qu'au prochain conseil. C'est un point qui vous sera proposé lors du prochain conseil. Les motifs, simplement, les représentants du personnel n'avaient pas suffisamment d'éléments pour pouvoir statuer valablement sur les modifications qui leur ont été proposées. Je tiens quand même à préciser qu'aucun représentant du personnel n'est venu voir les agents du territoire d'énergie pour avoir des précisions sur ce point. C'est plus un vote de principe qu'un vote sur des faits réels. C'est regrettable, mais c'est comme ça, malheureusement.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Vous vous doutez bien que tout ce qu'on met en place et qu'on propose dans l'intérêt de nos agents, c'est vu avec eux et c'est validé en amont. Ce n'est que du bon sens, tout simplement. Toutefois, ça recule. Désolé.

Le point 11 qui devrait nous réveiller collectivement un peu plus : modification des tarifs de recharge du réseau des bornes de recharge électriques. Effectivement, on avait deux précédentes délibérations de 2019 et 2022 sur services de mobilité. Nous nous sommes vus plein de fois dernièrement, le groupe de travail IRVE et aussi avec l'exécutif, pour faire évoluer cette tarification que vous avez sous les yeux, sous le tableau, la tarification en vigueur. Les gens se sont réunis encore il y a une semaine. Cela fait dix jours, je crois, qu'on a arrêté les choses. Le but était vraiment d'intégrer le coût de l'augmentation de l'énergie, vous l'avez bien compris. Là aussi, les gens qui viennent prendre de l'électricité, les coûts ont explosé et il faut bien qu'on puisse les répercuter.

On avait dans notre précédente délibération un coût à la minute. Il nous a semblé plus que sage aussi de passer à un coût à la puissance délivrée, c'est-à-dire au kilowatt. Maintenant, si tu peux mettre la partie d'après sur ces éléments et Sébastien, si tu veux nous refaire après toute l'explication technique de ce qui a été validé par le groupe de travail et ce qu'on vous propose aujourd'hui, des évolutions avec un objet fort. Notre proposition actuelle, c'est pour revenir à ce qui avait été prévu sur le schéma initial de déploiement, les collectivités qui ont transféré, qui ont accepté, ce qui est mon cas, par exemple, à Murol de dire qu'ils paient la part du fonctionnement. Là, tout le travail qui va être conduit et qui va vous être précisé, c'est pour revenir à cette histoire d'origine. Parce qu'entre notre réseau qui n'était que partiellement déployé, ceux qui en ont bénéficié au début sur l'Agglo Pays d'Issoire, Riom Limagne et Volcans et bien il n'était pas en usage total.

Il y a des parts fixes qui ont été réparties aussi différemment, puisque les autres n'ont pas pu participer aux parts fixes. Les frais de nos délégataires, nos frais de gestion, tous ces éléments là, c'est ramener du sens. L'idée c'est de revenir autour de ce qui était annoncé, d'un déficit acceptable pour les collectivités autour de 1 400 €. Je crois, Sébastien, que c'était ça. C'était ça la stratégie qui a été prévue dans nos réunions de travail. Sébastien va vous expliquer et les élus qui sont à mes côtés, que ce soit Greg, Flo et tous les autres, pourront aussi vous apporter toutes les explications, parce qu'on a été nombreux à se questionner. Merci.

*Sébastien Picot* : Ce qui vous est affiché à l'écran, va illustrer finalement la différence qu'il existe aujourd'hui avec les tarifs en vigueur entre ce que nous avons comme recettes lorsqu'un usager vient se charger sur nos points de charge et ce que nous nous subissons comme coût pour lui acheminer de l'électricité et lui délivrer ce service à la borne. On est parti pour le cas des bornes de type normal, à peu près 90 bornes sur le département puycômois, donc 180 points de charge. Il y a deux points de charge par borne, sur un raccordement pour ces bornes de 36 kilos et une livraison d'énergie électrique annuelle aux usagers de l'ordre de 1 600 kilowattheures. Une batterie, ça fait à peu près 50 à 60 kilowattheures pour vous donner un ordre de grandeur. C'est-à-dire une trentaine, une quarantaine de charges par an et par borne.

En 2021, pour fournir ces 1600 kilowattheures, cela nous a coûté le petit pavé bleu, c'est-à-dire 0,4 euro par kilowattheure. Si on regarde le prix du service que nous facturons à la minute, un abonné nous permettait d'obtenir une recette de 0,14 euro et quelqu'un qui était non-abonné au service, avec ce tarif à la minute, nous permettait d'obtenir à peu près 0,22 €. On avait conscience, au moment où on a mis en place cette tarification, d'une certaine forme d'incitation à la mobilité électrique, en prenant en charge de notre côté et côté collectivité, une partie de la part acheminement d'énergie électrique que l'on offrait dans le cadre du service. En 2022, les tarifs de l'énergie avaient déjà commencé à

augmenter. L'État est venu faire des dispositifs de soutien qui s'appelaient le bouclier tarifaire. Il n'y avait pas l'amortisseur d'électricité à l'époque, il n'y avait que le bouclier tarifaire. Ces 0,40 €, le pavé bleu, sont devenus 0,49 €.

Nous n'avons pas changé nos modalités de facturation à ce moment-là. On a conservé nos tarifs à 0,06 ou 0,09 euro la minute, selon qu'on soit abonné ou non-abonné. En 2023, on subit de plein fouet la crise énergétique de 2022. On achète de l'énergie aujourd'hui à 0,76 € le kilowattheure, malgré l'amortisseur d'électricité. Grâce à l'amortisseur à l'électricité, on n'est qu'à 0,76 d'euro, mais on a toujours des tarifs relativement faibles au regard de ce que ça nous coûte en termes d'énergie. Ce constat fait, nous avons réfléchi à savoir ce que nous devons modifier sur notre grille tarifaire pour qu'à minima, la part énergie soit compensée, tout ou partie, mais une partie en tout cas un peu plus grande qu'aujourd'hui par une nouvelle tarification. Nous avons fait le même travail sur les bornes rapides. Je ne refais pas la lecture, ce sont à peu près les mêmes chiffres. La tarification à la minute étant un peu plus chère, on amortissait un tout petit peu mieux le déficit d'exploitation en énergie électrique.

Les grands principes qu'on a retenus pour ce service de recharge, c'est une révision des tarifs pour réduire le déficit d'exploitation du service, tout particulièrement la partie fourniture d'énergie électrique. On a laissé de côté, et on a souhaité conserver, sans participation des usagers au service, la partie entretien et exploitation, supervision, astreinte, facturation, etc. On passe à la tarification au kilowattheure. Pour quelles raisons ? Aujourd'hui, il existe des différences notables entre les véhicules qui sont mis sur le marché, entre ceux qui acceptent des puissances de charges plus ou moins grandes. Quand on tarifie à la minute, celui qui se charge avec une puissance maximale sur nos bornes est avantagé dans cette tarification par rapport à celui qui se charge à une puissance réduite. Par principe d'équité, on passe à cette tarification au kilowattheure. C'est une demande des usagers. On a assez de retours usagers sur la boîte Contact TE63 pour nous dire : « Attention, j'ai un véhicule qui ne se charge qu'à moitié puissance ou qu'un tiers de puissance sur vos bornes et je paye cher. »

On introduirait dans nos tarifs une part fixe. Là, on était en tarification à la minute dès la première minute et on n'avait pas de part fixe. Pourquoi on introduirait une part fixe ? C'est quelque part pour prendre en compte le fait que lorsqu'on achemine de l'électricité et qu'on est raccordé au réseau public d'électricité, on paye nous-même une part fixe. Vous la connaissiez sous le terme abonnement précédemment. Ça s'appelle plutôt aujourd'hui du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité. C'est finalement le péage que paie un consommateur ou un fournisseur pour faire transiter des électrons sur un réseau. On introduirait une part fixe, quelle que soit la durée de la charge ou quel que soit le nombre de kilowattheures consommés. Ensuite, on aurait une part variable qui représente la consommation soutirée par l'utilisateur.

On introduirait une différenciation nuit sur le complément de tarification. Pourquoi mettrait-on un complément de tarification en place ?

C'est qu'au bout d'un moment, vu la capacité des batteries, en chargeant au kilowattheure, on pourra arriver à une forme d'asymptote. C'est-à-dire que la batterie s'est complètement chargée ou presque et de fait, plus de consommation au kilowattheure. Un véhicule ventouse qui reste là, peut stationner librement en consommant certes quelques menus kilowattheures restants, mais pourrait rester là longtemps. L'idée sur ce réseau, c'est d'avoir de la rotation, d'avoir des stations disponibles. Aujourd'hui, elles ne sont pas saturées, je vous rassure tout de suite. L'idée, c'est d'avoir de la rotation de véhicules. Quoi de mieux qu'un complément de 0,10 euro par exemple à la minute, au-delà d'un certain temps de charge selon les points de charge et leur capacité à fournir comme solution ? C'est la meilleure solution technique que nous avons.

Par contre, la nuit, notamment sur le point de charge en courant alternatif, on n'appliquerait pas ce complément de vingt-trois heures à sept heures. Ça, c'est pour répondre à des besoins plutôt d'ordre urbain ou centre-bourg pour des personnes qui ont des véhicules électriques ou qui envisagent d'avoir des véhicules électriques et qui voudraient pouvoir se charger la nuit, parce qu'ils n'ont pas de moyen de recharge soit parking privé, soit box, soit lieu de charge, adapté à leur véhicule. On leur permettrait de se mettre sur le domaine public, se charger sur nos bornes. Ils paieraient le kilowattheure, mais de vingt-trois heures à sept heures, ils n'auraient pas de complément. On a dit complément plus que pénalité. Pénalité, on trouvait ça un peu trop fort, on préférerait parler de complément de facturation. On conserverait une différence entre un abonné et un non-abonné. Cette différence, elle se baserait sur les centimes d'euros par kilowattheure. Il faut jongler entre les deux tableaux pour comprendre la différence.

En gros, sur les charges normales, on a 0,49€ pour quelqu'un qui prendrait un abonnement à 25 € par an TTC et on mettrait 0,59 € pour un non-abonné. Pour la charge rapide, on mettrait 0,64 € pour un abonné et on mettrait 0,69 € pour un non-abonné. Pour la borne rapide, on en a une qui est spécifique, qui a des capacités de relève de facturation limitée, parce que c'est un modèle de conception qui est un peu ancien. Lorsqu'un usager viendra se charger en carte bleue sans contact sur la bande qui est située à Saint-Germain-Lembron, sur la Zac des Coustilles nous facturerions 25 €, quel que soit son temps de charge, quel que soit le nombre de kilowattheures qu'il prendrait. Parce que nous n'avons pas de moyen, avec la carte bleue sans contact sur cette borne, de savoir quel est le début de la charge et la fin de charge. Nous ne pourrions pas remonter ces informations sur la supervision. On a fait une quote mal taillée.

On a dit que la personne qui vient se charger sur cette borne en charge rapide va prendre environ 37 kilowattheures. Ces 37 kilowattheures nous coûtent 25 €, donc on tarife 25 €.



S'il en prend 10, « tant pis pour lui » et s'il en prend 50, tant mieux pour lui. C'est une moyenne qu'on a trouvé d'une part acceptable et qui reflète un peu les usages qu'on a pu en voir, puisqu'elle est en fonctionnement depuis un certain temps, qui reflète aussi la réalité qu'on a pu avoir. Vous ne l'avez pas à l'écran, mais dans les documents, vous aviez quelques éléments d'informations complémentaires. Nous allons conserver les recommandations que nous fait l'Association française pour la mobilité électrique, qui est l'AFIREV. Nous ne facturons pas les charges dont la cession est inférieure à deux minutes ou celles qui ont délivré un volume inférieur à 0,5 kilowattheure, c'est-à-dire 500 wattheures.

Pourquoi ? Ce sont des recommandations qui nous indiquent qu'il peut y avoir des erreurs de mise en place de cession de charges, ou notre exploitant, qui aujourd'hui est la SPIE CityNetworks, des fois, a besoin de faire quelques tests. Généralement, quand ils font les tests, ils ont besoin de moins de 500 wattheures pour faire quelques tests et on ne va pas facturer notre exploitant pour quelques centaines de wattheures sur ce volet. Cela paraît du bon sens et en tout cas, ce sont les recommandations nationales sur le sujet. Elles sont déjà en place sur la tarification que nous avons actuellement. Sauf mention particulière, tous les tarifs sont en € TTC dans la grille et le décompte du temps par rapport au complément des 0,10 d'euro par minute au-delà de trois heures, d'une heure trente minutes ou de quarante-cinq minutes commence à partir du moment où on a soit badgé avec son badge pour un abonné, soit badgé avec le badge d'un opérateur autre qui viendrait sur notre réseau avec un badge Freshmile, Chargemap par exemple ou le moment où on a passé la carte bleue. Pourquoi je dis ça ? C'est parce qu'à partir du moment où on a fait ça, ça permet d'ouvrir la trappe qui permet ensuite de faire la connexion entre la borne, le point de charge et le véhicule. La charge n'a pas encore commencé, mais on n'a pas d'autre moyen pour faire fonctionner ce complément de tarification que de le baser sur le fait de s'authentifier par badge ou par carte bleue. S'il y a des questions, j'y répondrai volontiers.

*Sébastien GOUTTEBEL* : La tarification a bien sûr été regardée par Christophe JARLETON, qui a fait aussi un gros travail de fond. Toute la tarification qui est exercée dans tous les territoires voisins sur toute la France, pour être sûr qu'on ne soit pas en distorsion en étant aussi trop élevé pour que ce soit quelque chose qui rebute les utilisateurs. Il y a tout ce travail qui a été fait et qui a été présenté en commission pour vérifier qu'on était bien dans une réalité, qu'on ne vous propose pas quelque chose qui pourrait être anormal ou un non-sens et qui viendrait pénaliser l'utilisateur ou l'usage du réseau qu'on a déployé. Si vous avez des questions, on est là pour y répondre. Oui, s'il te plaît.

*Sylvie COUPAT* : J'avais une question. Lors de la dernière réunion, c'est une question d'organisation, de gestion des risques et de fait. Oui, la question que vous aviez ou la suggestion que je trouvais judicieuse, c'est que vous vouliez regarder la fréquentation, la



consommation par rapport aux ventes puisque maintenant, nous avons suffisamment de recul. Est-ce que vous avez pu le faire, ça ?

*Sébastien PICOT* : Je vais dire avec des guillemets qu'on a fini le déploiement en fin d'année et il nous reste encore deux ou trois bornes où il manque un bout de câble d'un côté, quelque chose de l'autre. On est vraiment dans la finalisation totale du déploiement et je pense qu'on aura le recul qu'à la fin de l'année 2023, pour être très clair. Parce que pour des raisons diverses et variées, techniques, les choses sont installées, mais il y a encore quelques petits dysfonctionnements.

*Sylvie COUPAT* : Comme je posais la question, je me disais que peut-être, il y avait déjà les prémices d'une première étude sur ça.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Non, pas encore.

*Sébastien PICOT* : Si je peux juste compléter et malgré tout contredire un tout petit peu sur ce point. On peut remonter d'un graphe avant Valérie, encore un. L'hypothèse des 8 300 kilowatts heure sur la charge rapide, c'est le relevé des consommations qu'on a eues sur cette borne au cours des 12 derniers mois glissants. Si on remonte sur les 1 600 kilowattheures, c'est la moyenne qu'on a eue en consommation sur les 21 bornes installées depuis 2019, plus le complément, une trentaine de bornes sur les trois derniers mois glissants. On a fait une moyenne. Ça représente vraiment un volume de consommation historique sur au moins douze mois glissants, des bornes qui étaient en place. Ce qui nous reste à peaufiner dans notre analyse, c'est savoir si ça va finalement exploser. Plutôt à la hausse, c'est ce qu'on attend malgré la tarification qui va être un peu moins incitative. On s'est servi quand même d'un retour d'expérience sur les douze derniers mois glissants.

*Sylvie COUPAT* : Je n'en doutais pas. Il n'y avait pas de jugement de valeur.

*Sébastien PICOT* : Non mais comme c'était votre question et que vous vouliez savoir si on s'était basé sur un retour d'expérience, je vous dis que c'est le cas.

*Florence LHERMET* : Merci. Je voudrais juste apporter une précision sur la façon dont on a essayé de fixer des tarifs qui soient judicieux. C'est qu'il y a à la fois l'aspect économique, mais qu'on a essayé aussi de prendre en considération les usages qui évoluent. C'est la partie qui est quand même la plus complexe, parce que les usages avec la voiture électrique évoluent, parce qu'il y en a de plus en plus et parce que les gens se comportent différemment et vont avoir des besoins différents. Il faut arriver, à la fois, à ce que ça soit cohérent par rapport à la politique qui avait été initiée au départ et qui était surtout pour... C'est de l'itinérance au sein du département.

L'idée, c'est que ça puisse aller de Clermont à La Godivelle et revenir en ayant un point de recharge juste ponctuel. Ce n'est pas pour du résidentiel. En tout cas, c'était comme ça que ça avait été défini. On sent aussi que quand on en installe sur Clermont-Ferrand, on n'a pas forcément le même usage. Il faut arriver à essayer de tout faire caler pour que tout le monde y trouve à peu près son compte. Potentiellement, c'est la conclusion qu'on s'était donnée, c'est que ça sera sans doute amené à évoluer parce que les usages évoluent avec la voiture électrique.

*Yannick Vigignol* : Merci pour la présentation qui était très claire. Nous, on a reçu assez de retours d'usager qui étaient plutôt négatifs sur la tarification ancienne formule. Je trouve que c'est très bien de faire preuve de souplesse et de se repencher sur le sujet, de revenir avec une proposition qui me semble être pleine de bon sens. Il y a des effets de prisme. C'est-à-dire que la manière de calculer ne prend pas en compte cette question de voiture qui n'était pas en pleine charge. Pour l'usager, le tarif n'était pas vraiment celui-là, puisque c'était sur la durée. Une voiture qui devait arriver à ce niveau charge, ça prenait souvent assez de temps et la tarification à la durée faisait que le tarif in fine était relativement onéreux. Là, très bien, c'est super de passer sur ce modèle. J'avais juste deux petites remarques. Déjà, la question, c'était de savoir à quelle période ça va se mettre en place. Puis je pense qu'il y a un besoin de communication pour revenir sur ce premier mouvement, cette première perception.

C'est vrai qu'on a souvent dit qu'on déploie, que c'est nouveau, qu'on arrive et qu'on réfléchit. Qu'on peut expliquer assez facilement aux usagers qu'il y a des choses qui évoluent. Cependant, le premier sentiment des usagers qui sont passés sur le réseau, pas tous, mais une partie d'entre eux est plutôt négatif. Il faut qu'on revienne là-dessus et qu'on les incite à nouveau. Je pense, pour répondre à la remarque, que si cette communication est bien faite, il y aura forcément un effet d'usage qui va fortement augmenter. Parce que par rapport à l'augmentation de l'électricité à domicile, etc. ça va être beaucoup plus intéressant d'en venir sur ce réseau aussi. Merci.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Oui, clairement. Si vous acceptez la proposition, quand on aura délibéré, il y a toute la communication qui ira derrière. On va retrouver tous les éléments sur le site internet dédié, on va informer à nouveau les collectivités. Le but, c'est bien de remettre tout dans la boucle et c'est quand même une évolution notable qui vous est proposée et qui va aussi avec ce que tu disais, et qui correspond à la demande de nos concitoyens.

*Pierre METZGER* : Pareil. Je suis très content de cette évolution et de l'explication de Sébastien entre autres. Ce qui me manque moi, parce qu'à mon âge, on calcule moins vite, c'est ce que coûte maintenant la recharge d'un véhicule de base, électrique, un véhicule haut de gamme, que ce soit le jour ou la nuit en charge normale, en charge rapide. Ce que

J'aimerais bien, le compte rendu, c'est un petit tableau avec une simulation pour fixer un peu l'idée.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Oui. On pourra produire ce type de document qu'on vous enverra.

*Pierre METZGER* : Je pourrais avoir une idée de combien ça coûte.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Oui, pas de soucis parce qu'il y a eu tout un tas de simulations qui ont été faites en groupe de travail. On a plein d'informations. Oui, s'il te plaît.

*Sébastien PICOT* : Juste pour finir de répondre à monsieur Vigignol. Vous nous avez parlé du délai de mise en place, notre exploitant SPIE CityNetworks, déjà, on a validé avec lui qu'on était en mesure de programmer cette fonctionnalité. Je n'ai pas les délais exacts d'intervention. Par contre, je sais que pour l'itinérance, notamment vis-à-vis de Gireve, l'opérateur qui permet de faire l'interopérabilité des services de mobilité. Vous avez une carte Chargemap : si vous voulez venir vous charger sur le réseau TE63, vous badgez avec votre carte Chargemap. La tarification qui vous est appliquée, ce n'est pas celle-là. C'est la facturation de votre opérateur de mobilité. Si je fais le parallèle avec la téléphonie mobile, vous avez votre téléphone portable. Vous êtes à proximité d'un relais téléphonique, vous ne payez pas le coût du péage du relais téléphonique. Vous payez la tarification que votre opérateur vous propose, quel que soit le forfait que vous avez. Vous ne payez pas la même chose que l'utilisateur d'à côté qui a son téléphone chez SFR, Bouygues, etc.

Sur le site de Gireve, les délais de mise en place passent par des avenants contractuels avec les opérateurs avec qui nous avons déjà des accords d'itinérance. C'est à minima 17 jours calendaires. Une fois qu'on a validé l'offre, une fois que le retour de la délibération est passé en préfecture, on valide avec notre exploitant le fait de le mettre en place dans le superviseur, de le mettre en place côté facturation. En plus de ça, en parallèle, on le fait avec Gireve. On est aujourd'hui le 4 mars, le temps qu'on fasse les délibérations et que ça revienne de la préfecture, on peut peut-être imaginer que le 1er avril, ça puisse fonctionner. On essaiera de le préciser assez rapidement. Il ne faut pas s'attendre à ce que ce soit lundi matin.

*Intervention non identifiée* : Oui. J'ai plutôt une interrogation. Il a été précisé qu'il y a des écarts de tarification entre les bornes et la tarification à domicile. Je rebondissais sur ce que disait monsieur, c'est-à-dire qu'à terme, les gens pourraient faire le choix de charger plutôt sur les bornes. On serait content donc, parce qu'on verrait beaucoup de monde sur nos bornes. Est-ce que ça ne va pas décourager les gens d'installer des bornes chez eux, ce qui serait quand même un peu l'objectif ? C'est une interrogation. Je ne trouve ça pas très égalitaire. C'est ce que je voulais faire comme remarque.

*Sébastien PICOT* : Je ne sais pas si vous avez connaissance du tarif en centimes d'euro par kilowattheure à la maison.

*Intervention non identifiée* : Non. Justement...

*Sébastien PICOT* : J'entends 0,13 €, 0,22 euro. On est à 0,49 dans le meilleur des cas, sans la part fixe. Se charger à la maison paraît être une bonne option.

*Intervention non identifiée* : Ça va en contradiction avec la remarque de monsieur tout à l'heure ou je ne l'ai pas comprise. Il avait l'air de dire que comme ça coûtait cher en charge du domicile, il y aurait peut-être plus d'usage des bornes sur le domaine public. Je n'ai peut-être pas bien compris la remarque.

*Sébastien PICOT* : Je pense que vous avez bien compris la remarque. Je pense qu'en objectivant avec quelques tarifs comparatifs entre les prix qu'on peut avoir à la maison et les prix qu'on peut avoir sur un réseau dédié à de la charge rapide ou semi-rapide, on n'est pas en train de comparer tout à fait la même chose. On est en train de comparer un réseau qui sert à faire du transit et à se réassurer pour charger relativement rapidement. À la maison, vous ne changerez jamais à 25 ni à 22 kilowattheures, à moins d'avoir un tarif à 36 ou à 24 et que vous ne faites rien d'autre avec 24. Vous ne chargerez pas à cette vitesse et vous ne changerez pas non plus à 50 ou à 43. On est bien sur un réseau qui n'offre pas les mêmes services qu'une charge à domicile. Évidemment, le tarif à domicile est plus intéressant, mais vous mettrez plus de temps pour vous charger. Je pense que rien n'est faux dans ce qui a été dit. C'est juste qu'on ne parle pas du même usage exactement, entre la charge à domicile et la charge sur le domaine public.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Je crois que l'installation à domicile, c'est autour de 1 200 € au moins pour ceux qui l'ont fait. C'est à peu près ça, je crois. Tu vois que tu mets bien aussi un billet au démarrage pour avoir l'usage à la maison. Effectivement, ce que disait Sébastien Picot, on ne propose pas le même service. Une autre question au fond, s'il vous plaît.

*Nicolas Sanchez* : J'ai une petite question, notamment par rapport aux recharges en résidentiel. Si je me souviens bien, quand on a parlé des tarifs d'achat de l'électricité, on avait le tarif heures creuses. Je dis peut-être des bêtises, mais j'avais ça en tête. Est-ce qu'au niveau de la recharge, on a étudié cette possibilité de faire une tarification en heures creuses, notamment la nuit pour ceux qui sont en résidentiel ?

*Sébastien PICOT* : Sur les tarifs qui sont indiqués à 0,49 euro par kilowattheure, vous posez la question de savoir si éventuellement, on aurait pu faire une tarification différenciée en diurne et en nocturne par exemple, parce que de l'autre côté, les contrats ont des heures pleines et des heures creuses.

*Nicolas Sanchez* : Oui, c'est une question.

*Sébastien PICOT* : Sur nos tarifications souscrites pour les bornes normales, on n'a pas pris les heures creuses et les heures pleines, parce que la prime fixe pour la partie acheminement est trop élevée. On n'a pas assez de consommation aujourd'hui sur ces bornes pour prendre un abonnement plus cher qui nous ferait une différenciation temporelle entre heures pleines et heures creuses. On est en tarif identique toute la journée. Le tarif de base que vous avez à la maison peut-être pour 6 ou 9 kVA. On n'a pas le week-end non plus, parce qu'on ne sait pas déterminer exactement quels sont les jours où il y a le plus de consommations. Il y a des plages horaires où il y a des consommations plus importantes. C'est souvent le début de matinée, souvent la soirée, ce qui paraît assez logique. Toutefois, on n'a pas de tarification différenciée. En ce qui nous concerne, les factures d'électricité qu'on paye, ce sont les mêmes, quel que soit le segment horaire.

*Nicolas Sanchez* : Ça marche. Merci. J'avais un doute, c'est levé.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Ce que vous voyez les collègues et sur vos interventions, c'est que c'est quand même relativement complexe. Ce qu'on vous propose ce matin, il n'est pas impossible que dans quelques mois, peut-être années, on revienne vous voir puisqu'on ne maîtrise pas le coût de l'énergie. On essaie de faire ce qu'il faut, mais on a quand même de grandes parts d'inconnu et là aussi, les nouveaux usages et le déploiement nous feront peut-être modifier des choses. Cette délibération qui vous est proposée aujourd'hui, à mon avis, n'est qu'un ajustement et je suis quasiment convaincu qu'il y en aura une troisième qui viendra la modifier dans quelque temps. Je ne sais pas si ça sera l'année prochaine ou dans deux ans, mais clairement, on est appelés à reparler de ce sujet. Dans l'intérêt majeur, je vous rappelle, de trouver un équilibre sur le déficit de fonctionnement. On souhaite tous être le plus efficace pour qu'on ait à amoindrir ce déficit de fonctionnement. Je vous le redis, il est notable. S'il n'y a pas d'autres questions, interrogations les collègues, je vous propose de passer au vote. Merci. Je pense qu'on a fait le plein. Valérie.

Pour : 88 – Contre : 1 et abstention : 2

*Sébastien GOUTTEBEL* : Merci pour la qualité des questions et des échanges.

Le point 12. On a délibéré en fin d'année 2020 sur les conditions de déploiement complémentaires de notre réseau. Il est important qu'on fasse vraiment un point d'actualité là-dessus et qu'on prenne aussi une orientation de principe. La délibération du 14 janvier 2023, il y a eu un accord pour transmettre au préfet, le projet de schéma départemental de déploiement de bornes de recharge électrique. Je vous rappelle qu'il a été fait puisque la Métropole nous a confié la compétence et elle doit faire des zones à faible émission. Dans ce cadre, il fallait qu'elle fasse un schéma directeur, ce qu'on a fait. Pas à l'échelle de la métropole clermontoise, mais à l'échelle de tout le département et en interaction, bien sûr, avec tous les départements voisins.

Là aussi, sur cette partie, les conditions de déploiement sur les propositions sur le déploiement complémentaire pour les collectivités ayant transféré la compétence. Soit sur les points de charge, sur les territoires pour lesquels les iris, alors c'est une maille à cinq kilomètres carrés. Sébastien, je ne m'en rappelle jamais.

*Sébastien Picot* : C'est 2 000 habitants.

*Sébastien GOUTTEBEL* : C'est 2 000 habitants. Je ne sait jamais si c'est 100 en kilomètres ou en habitants. Ce sont des mailles de 2 000 habitants qui ont des points de charge prévus dans le schéma départemental, soit sur les parkings sur l'article 118 de la loi. « Dans l'attente d'un décret du Conseil d'État, le schéma départemental ne prend pas de dispositions particulières à ce sujet. » On va passer les diaporamas et on va surtout échanger. Sur la délibération de 2018, en dehors du déploiement, les collectivités demanderesse se verront imputer l'ensemble des dépenses liées à l'investissement. C'est ce qui avait été acté. À l'issue des travaux, Territoire d'énergie appellera une contribution égale à la totalité des dépenses réajustées suivant décompte général, etc. Le montant de la TVA sera récupéré par le territoire, le fonctionnement, les frais de maintenance, d'exploitation, de supervision des services, c'est un peu ce qu'on disait tout à l'heure, sans facturer.

Dans cette partie, on a de grandes questions, parce qu'on a envoyé un schéma départemental. On a fait le choix au syndicat d'énergie de ne pas flécher de sommes tout de suite. On n'a pas écrit, certains départements l'ont fait, de dire qu'on va mettre un ou deux millions d'€ par an. Il n'empêche qu'on va avoir aussi des grandes orientations stratégiques et politiques à faire, puisque les mêmes collectivités qui nous ont fait des transferts relèvent le doigt en demandant maintenant quand est-ce qu'on fait en déploiement numéro deux. C'est logique, ce n'est que du bon sens. Il y a des attentes, donc il faudra bien qu'on trouve les solutions aussi avec les territoires, là aussi de comment on s'organise et comment on va travailler.

Parce qu'investir, je dirais que je pense qu'on peut y arriver facilement. Vous m'avez entendu le dire plein de fois, mais derrière, il faut bien, à ce qu'on vient de délibérer précédemment, avoir conscience de ce que ça va impliquer aussi sur des coûts futurs. Pour aujourd'hui, et Sébastien, si tu veux compléter cette partie, on est dans une petite phase d'entre-deux pour vous dire clairement les choses. Le préfet ne nous a pas répondu. Il ne nous a pas validé par arrêté préfectoral notre schéma de déploiement, mais il n'empêche que ça klaxonne aux portes. Je vous le redis aussi. Là aussi, on aura à nouveau en interne et en groupes de travail des questions et des orientations stratégiques et politiques à faire vers les territoires en fonction de ceux qui continuent à frapper à la porte et de ceux qui veulent implanter des choses. Je vous le dis. Sébastien, tu peux compléter par rapport à ces conditions de déploiement complémentaire, qui est l'évolution de la délibération qui avait été prise précédemment.

*Sébastien PICOT* : Je voudrais revenir sur la délibération qu'on avait prise ensemble le 12 décembre 2020. On avait traité une délibération qui s'appelait Focalisation du déploiement de l'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques. Qu'est-ce qu'on avait dit ? On avait dit qu'on a un schéma qu'on a validé en 2017, qu'on a entrepris d'installer moyennant quelques problèmes liés à la crise Covid, entre les chantiers qui ont été arrêtés, les approvisionnements dont on a toujours quelques difficultés à assurer la livraison finale. On avait dit qu'on ne poserait pas d'autres bornes tant que ce premier schéma ne serait totalement réalisé et qu'on n'aurait pas un peu de retour d'expérience. On en revient à la question qui avait été posée sur le sujet. Un peu de retours d'expérience sur le fonctionnement de cette infrastructure.

Pourquoi on avait pris cette délibération à ce moment-là ? Parce qu'on avait eu de la part de beaucoup de collectivités, des sollicitations pour avoir l'installation de bornes de recharge en complément du schéma. Côté technique, on ne savait pas trop quoi répondre à ces communes, à ces collectivités, sauf de dire qu'on est dans un primo déploiement, qu'on n'irait pas plus loin pour l'instant. On vous l'avait fait acter dans le cadre d'une délibération, ce qui nous donnait en termes de discours techniques, une assise politique à cette démarche. Pas de clientélisme dans l'approche finalement. Aujourd'hui, la donne a quand même changé. On n'est pas tout à fait au point sur le schéma, puisqu'il nous en manque quelques-unes de ces bornes, et elles ne sont pas toutes complètement opérationnelles.

Toutefois, on n'est pas loin du bout. On a quand même quelques évolutions législatives notables, avec par exemple la décision de l'État, de mettre fin à la vente de véhicules thermiques à horizon 2035 et aussi une électrification massive des propositions de véhicules aux usagers particuliers ou professionnels. On se retrouve pris avec notre réseau qui, aujourd'hui, est quasiment fonctionnel, mais ne semble pas satisfaire l'ensemble des besoins qu'identifient les collectivités qui sont membres de TE63. Certaines nous ont transféré des compétences. Ça représente 73 pour cent de la population, même si ça ne doit faire que 142 communes. D'autres ne nous ont pas transféré de compétences. Si je reviens sur celles qui nous ont transféré les compétences, elles nous disent aujourd'hui qu'elles ont des besoins complémentaires par rapport au schéma de 2017. Qu'elles ont des usagers qui viennent les solliciter et qu'il faudrait qu'elles puissent répondre favorablement, d'une façon ou d'une autre, à un besoin supplémentaire sur leurs territoires pour l'électrification de leurs usages.

Ce qui vous est proposé ce matin, en complément de ce que vient de présenter le Président, c'est d'abroger la délibération qui disait qu'on se focaliserait sur le déploiement uniquement du schéma d'ingénierie initiale et de permettre des déploiements complémentaires moyennant les règles qui existent aujourd'hui. C'est celles qui vous ont été présentées, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'une collectivité voudra une borne



complémentaire, elle devra en assumer la charge de l'investissement et du fonctionnement. Ça ne change rien sur le fonctionnement, sur l'investissement. Ce n'est pas la même règle que le primo déploiement où on avait largement été subventionné par divers dispositifs d'État et régionaux. Plus le fait aussi que TE63 avait choisi « d'y mettre aussi une partie d'autofinancement relativement conséquent ». C'est-à-dire, 50 % du reste à charge, plus la totalité des bornes rapides.

*Sébastien Picot*: On est persuadé, avec le président et les services, qu'il faut qu'on choisisse peut-être quelque chose d'un peu plus précis sur le volet investissement. On reviendra vers vous, parce qu'on n'a pas encore déterminé le moyen qu'on entend vous proposer. Je l'explique en deux mots. Si on vous met la totalité de la charge de l'investissement fléchée vers la collectivité qui demande, c'est une participation à 100 % aux travaux et vous ne pouvez pas passer en section d'investissement cette participation à nos travaux. Si on imaginait mettre 25 % de notre côté à minima, vous pourriez faire passer ça sur une subvention d'équipement qui entrerait dans le cadre des fonds de concours. Ça pourrait être dans la section d'investissement de votre côté et avec tous les bénéficiaires que ça a de faire passer une dépense de ce type en section d'investissement. Ce sont des questions qui sont au cœur de nos préoccupations, à savoir, si on doit faire des déploiements complémentaires, comment on propose des modalités financières adaptées au contexte et aux règles de la finance publique.

*Sébastien GOUTTEBEL* : C'est bon pour tout le monde ? Oui, Christian, s'il te plaît. Attends le micro, Christian.

*Christian MELIS* : Je voudrais parler d'un peu d'origine. Qu'est-ce qui se passe ? C'était en 2017. En l'absence d'opérateurs privés, personne ne pouvait intervenir pour mettre ces bornes. Le SIEG a décidé, par rapport aux collectivités qui s'étaient engagées dans notre PCAET, de prendre la main sur le déploiement des bornes électriques. Aujourd'hui, on se rend compte qu'on a fait le schéma tel qu'il était prévu au départ. La particularité, c'est que maintenant, les opérateurs privés arrivent sur le secteur. C'est-à-dire qu'ils se rendent compte qu'ils sont indirectement en concurrence avec nous. On était là pour pallier une absence. Maintenant, quelque part, les privés sont là. J'en ai reçu un justement, celui que tu avais reçu aussi. Ils viennent, ils vous demandent juste un petit bout de trottoir et ce sont eux qui payent tout.

On va proposer des bornes à des coûts réels, en fin de compte. Je ne pense pas que l'origine du SIEG, ce serait justement pour vendre du courant à des automobilistes qui sont en transit. Il y avait un intérêt pour des communes qui étaient touristiques. Il y avait un intérêt pour les villes, les centres-villes, pour les gens en transit. Maintenant, le privé arrive parce qu'il y a eu plusieurs... Moi, je sais que dans le cadre du PCAET, il y en a qui sont venus rencontrer aussi d'autres services qui mettent des petits espaces de



coworking pour que la personne puisse, en même temps qu'elle s'en charge, il y a internet et tout ce qu'il faut. Il y a des services avec.

Puisque je fais partie du groupe de travail qui travaille là-dessus, je pense qu'on sait qu'il y a des communes maintenant, parce qu'à partir de cette année, en tant que maire d'Enval, je vois ce qu'il en est du budget. On va passer de 30 000 € de tarification sur l'électricité sur la commune, à 100 voire 120 000. Ce n'est pas rien. Ça veut dire que maintenant, les coûts qui sont engendrés aussi par le fonctionnement d'une borne électrique sur chaque commune, par rapport à ce qui était prévu et par rapport à ce qu'il en est en réalité maintenant, ce sont des coûts de fonctionnement. Quand une commune vous dit : « J'ai une borne, maintenant vous me l'enlevez ou vous la récupérez » une autre commune qui vous dit : « Ça y est, j'ai fait installer une borne à côté de la borne du TE63 » on peut se poser des questions. Est-ce qu'on doit continuer ou pas ? Je dirai qu'à la limite, on laisse le privé maintenant prendre possession de ces problématiques et quelque part, je dirais presque qu'on vend nos bornes.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Christian, merci pour le rappel historique. On l'a dit plein de fois. Cependant, vous m'avez toujours entendu dire qu'on risque d'être en concurrence avec le privé. Vous le savez tous que l'espace est toujours occupé quand le vide est toujours rempli. Ce que tu dis, tu reprends ce qu'on a pu dire en interne quand on est en réunion de travail, où est l'équilibre ? C'est ce qu'on essaie de pointer du doigt aussi. Il faut bien qu'on trouve de nouvelles règles du jeu et que les élus qui peuvent être demandeurs soient conscients de ce que ça implique, parce que c'est aussi ça qu'il faut qu'on apporte. C'est la pédagogie et la compréhension du sujet. Parce que si tu as dix administrés qui viennent te voir tous les matins en disant : « Je veux une borne, parce que je suis dans un immeuble » tu vas dire oui, ce n'est pas bête, mais il faut être sûr des répercussions qu'il y a derrière.

Le privé, puisqu'on a reçu dernièrement une des mêmes personnes, trouve des modèles économiques. Juste pour l'exemple, j'étais surpris de dire : « Nous, on vient, on déploie des choses et c'est gratuit. » Je me suis dit attention, quand c'est gratuit, c'est qu'il y en a déjà un qui a payé. Vous connaissez la règle. Je vous fais rire, mais c'est que quelqu'un a déjà payé quelque chose ou quelqu'un se fait rouler. Le modèle économique qu'ils ont trouvé, la stratégie, c'est de mettre une borne de recharge adossée à des services. Des casiers pour récupérer des colis, une antenne pour faire de la téléphonie, de la 5G et ainsi de suite. Ces entreprises que j'ai reçues, on a reçu la même avec Christian, chacun différemment. Pour les quelques autres casquettes que je peux avoir, pour être au groupe de travail téléphonique du Puy-de-Dôme, on sait qu'un opérateur, il cherche de la surface pour implanter des mâts et il paye une redevance d'occupation du droit des sols.

Là, si on facture « une mise à disposition pour des queues de cerises » c'est celui qui met la borne, qui refacture un opérateur potentiel, « l'économie se fait là. » C'est bien vu, c'est bien pensé. Il y a plein de choses de ce type qui arrivent sur le marché. Je pense que nous,

notre rôle aussi, c'est d'apporter la compréhension et la pédagogie sur ces sujets. Parce que pour avoir fait l'étude, sous ma casquette de président des maires ruraux, de combien les opérateurs donnent de redevance d'occupation des sols, ça allait de zéro dans certaines communes rurales qui étaient tellement contentes de voir arriver un bout de pylônes pour qu'il y ait un bout de téléphone, à des 20 000 € aux portes de Clermont.

Vous voyez un peu la différence. Il y a un modèle économique autour de ça. Je ferme la parenthèse. C'est pour vous expliquer l'intelligence aussi des opérateurs privés qui sont en train de s'installer. La question de fond, c'est de savoir si on doit continuer d'y aller ou pas, d'être en concurrence directe ou indirecte. Ça va être le cœur de nos sujets avec les collectivités. J'ai été bien trop long. Il y en a un qui avait levé la main. Je ne l'ai pas eu. Oui, s'il te plaît.

*Daniel DUMAS* : J'ai une remarque concernant l'obligation qu'auront les communes par rapport au parking. Toutes les vingt places de parking, il doit y avoir une borne de recharge qui est installée. Cela dépasse le besoin. Parce que je prends le cas de Billom, il n'y aura certainement pas un besoin immédiat, du moins d'autant de recharge qu'il y en aurait. Quelle va être la position du TE63 concernant l'équipement de ces parkings ?

*Sébastien GOUTTEBEL* : C'est un vrai sujet. Tu as raison de le redire, on l'a abordé beaucoup de fois.

Effectivement, il y a ce qui était la loi précédente, à partir de 20 places de stationnement. Notre collègue de l'Allier avait dit que les marchands de panneaux vont faire fortune. Il y a des arrêtés municipaux, parking 19 places qui vont fleurir. C'est pour rire, mais c'est une bonne idée. Ça peut être une bonne idée dans certaines de nos communes rurales de dire partout qu'on a un parking ou une place, soit 17 mètres de large. Il faut avoir un peu de bon sens aussi par moment. Ce n'est que du raisonnement par l'absurde. Sébastien va revenir sur le réglementaire, parce qu'il y a aussi toutes les lois d'évolution sur la transition énergétique, etc., le déploiement et tout s'accélère. Sauf que je vous le redis et je ne fais pas de politique politicienne, mais les mêmes qui sortent ça et qui ont sortis ça ne se soucient pas de qui paye l'investissement. Je rappelle qu'on soit ici côté syndicat ou côté des collectivités membres adhérentes derrière, c'est quand même de l'argent public. Il faut qu'on soit prudents. Sébastien, s'il te plaît.

*Sébastien PICOT* : Je veux juste rappeler ce qu'on a mis dans les documents et dans le slide sur la partie droite. Pour les parkings, pour l'instant, on a un article de loi, c'est le 118 de la loi 2021-104. Il nous manque cruellement un décret en Conseil d'État qu'on attend pour le volet réglementaire. C'est-à-dire comment on applique cet article de loi et quelles sont les éventuelles pénalités si on n'applique pas la loi. Parce que déployer sur des parkings de plus de 20 places un point de charge par tranche de 20 places, ce sont des coûts très conséquents et que dans la mesure où les collectivités n'agissent dans ce domaine que

par carence d'initiative privée, comme l'a justement rappelé notre collègue Christian MELIS, je suis un peu perplexe sur la capacité de l'État à venir pénaliser une collectivité qui n'aurait pas répondu à cette obligation, qui n'est qu'une obligation pour l'instant légale, dont on manque cruellement d'application réglementaire. Il y aura sans doute quelque chose à faire, une réflexion à mener. Est-ce que c'est à la population ou aux collectivités de supporter ? Pour l'instant, je ne sais pas. Le risque, est-ce qu'il existe ? Il faudra peut-être le quantifier, le qualifier, je ne sais pas. Il nous manque des éléments réglementaires.

Je m'excuse, les collègues. Oui, Lilian, excuse-moi. Le maître du temps qui est à côté de moi, je vois qu'il y a des gens qui s'en vont et il faut qu'on accélère un peu. Vas-y Lilian, s'il te plaît.

*Lillian FRITEYRE* : Je comprends tout à fait la problématique qu'il y a derrière tout ça et on est toujours dans ce qui est du rôle de la collectivité, notre mission de service public. J'y vois derrière un véritable choix politique et l'ouverture vers quelque chose qu'on risque de ne peut-être pas maîtriser, parce que ce qui se cache derrière tout ça, ce sont des déficits de fonctionnement. Où s'arrête la mission de service public ? Oui, permettre à des gens d'avoir accès à un besoin alors que le privé n'ira pas et qu'on supporte le déficit, très bien. Derrière, on est tous de passage. Dans trois ans, on peut nous dire : « Merci, au revoir » on nous remplace et on aura ouvert la porte potentiellement à quelque chose qui peut avoir aussi une vocation purement électoraliste.

Si ceux qui viennent derrière nous, ils disent qu'ils vont coller des bornes partout pour diverses raisons, derrière, il faudra en assumer les conséquences. C'est pour ça que je dis que c'est un véritable choix politique, parce c'est potentiellement la porte ouverte à des déficits monstrueux plus tard. Comment est-ce qu'on borde tout ça ? Comment est-ce qu'on cadre tout ça ? Je comprends pertinemment la volonté qui est la votre derrière et je comprends un peu le flou qui encadre tout ça. Je pense qu'il va falloir vraiment qu'on soit très prudent. Je pense que le secteur privé doit pouvoir être mobilisé ou on doit avoir une action peut-être proactive dans cette direction. C'est une opinion qui ne regarde que moi.

*Monsieur le Président* : Oui Lilian, je vous vois opiner de la tête, etc. Je vois qu'on est quand même globalement assez en phase sur la prudence et la difficulté qu'on va rencontrer quand on va discuter aussi avec les collègues et quand on va mettre des confidences. Maintenant, je souhaiterais qu'on passe au vote. Oui, Jean-Pierre.

*Jean Pierre CHASSANG* : Une question. Est-ce que c'est abrogé, les décisions qui avaient été prises à l'époque pour l'installation de ces bornes ou est-ce que c'est un service nouveau ?

*Sébastien PICOT* : Je le rappelle, je l'ai dit tout à l'heure. C'est abrogé.

*Jean Pierre CHASSANG* : On parle d'abroger. Je trouve que ce n'est pas une bonne chose d'abroger une décision qu'on avait déjà prise à l'époque. Après, qu'il faille persévérer en

mettant de nouvelles bornes, c'est un autre chantier, c'est un autre engagement. Pour moi, ça devrait se passer différemment. Ça ne vous empêche pas de laisser les décisions qui étaient prises à l'époque aller à leur terme, faire un bilan comme on l'avait prévu. Parce que si on prend des décisions et que deux ou trois ans après, on abroge, on revient, etc. je ne suis pas vraiment d'accord.

*Alors si mon intervention dérange, dites-moi. Je vois qu'il y en a qui sont déjà partis alors qu'on n'a pas fini de débattre.*

*Sébastien GOUTTEBEL : Jean-Pierre, Sébastien va le redire, l'explication de ce qui vous est proposé et après, on vote. Tu as le droit de t'exprimer. Jean-Pierre, tu sais comment je fonctionne. Il n'y a pas de soucis.*

*Sébastien PICOT : L'idée, c'est abrogé la délibération qui nous disait qu'en dehors du schéma, on n'a pas le droit de poser les bornes. Premier point. Deuxième point, c'est que si on est sollicité, on fait des déploiements, moyennant une stratégie qu'il nous reste à définir, mais dans les conditions financières qui nous bordent. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, ça ne coûte rien à TE63 d'aller poser de nouveaux points de charge. On met tout à la charge de la collectivité qui nous le demande.*

*Sébastien GOUTTEBEL : Attendez. Valérie donne le top. On ne doit pas être loin de la vérité, parce qu'il y a quelques collègues qui ont bougé. Je vous propose d'arrêter.*

Pour : 61 Contre : 3 et Abstention : 18

Merci à tous.

Point 13, Convention Enedis, territoire d'énergie sur la répartition de la maîtrise d'ouvrage pour InspiRe. Sébastien, s'il te plaît.

*Sébastien PICOT : Le projet InspiRe, tout le monde connaît, on en a déjà parlé longuement. Je ne fais pas un long préambule sur le sujet. Vous avez eu des explications dans le document. On s'est rapproché d'Enedis depuis maintenant plusieurs mois pour coordonner nos efforts sur ce programme de travaux organisé par la Métropole et le SMTC en tant que co-maîtres d'ouvrage. On a déterminé entre Enedis et nous qu'une partie des travaux qu'Enedis devait normalement réaliser dans le cadre de notre répartition de maîtrise d'ouvrage définie à l'article 5 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession signé en 2021, que les travaux de déplacement d'ouvrage seraient réalisés par TE63. Parce que la frontière qui existe aujourd'hui entre : « Je déplace un ouvrage » et « J'enfouis l'ouvrage pour les besoins de coordination et de déclaration d'utilité publique qui ont été déclarés pour le programme de travaux InspiRe », cette limite est des fois difficile à déterminer. Avoir un seul maître d'ouvrage côté électrification pour réaliser ces travaux était donc la meilleure des solutions. Comme normalement, une partie de ces*

travaux incombent à Enedis, il n'était pas question que TE63 réalise ces travaux sans contrepartie financière de la part d'Enedis. La contrepartie financière vous est expliquée ici. C'est sur le tracé InspiRe.

Lorsque nous aurons des ouvrages à déplacer, de type poteau béton armé? pour les besoins de la réalisation du site propre InspiRe, Enedis verserait par poteaux 4 000 € HT à territoire d'énergie. Lorsque nous aurons des branchements aéro-souterrains à réaliser dans le cadre de ces déplacements d'ouvrages, pour reprendre l'alimentation électrique des usagers, qu'ils soient consommateurs ou producteurs raccordés à notre réseau de distribution public d'électricité, TE63 présentera la facture réelle à Enedis, qui nous le remboursera à l'euro prêt. C'est une convention qui fait sens dans la mission de coordination des efforts de l'ensemble des prestataires qui vont intervenir sur le programme InspiRe.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Vous l'avez compris, le but, c'est d'être le plus efficace possible et d'éviter de multiplier les maîtres d'ouvrage et les intervenants sur le même lieu géographique. Il y a eu un gros travail de fond pour trouver ces propositions financières. Je vous propose de passer au vote.

*Intervention non identifiée* : J'ai une petite question pour les supports qui sont posés par Auvergne Très Haut Débit. Est-ce qu'ils sont concernés par cette activité ?

*Sébastien PICOT* : Enedis n'est pas l'exploitant de ces supports.

*Intervention non identifiée* : Tout à fait. Souvent, on a des supports en déplacement d'ouvrages qui sont dans l'intégration de la plateforme de travail.

*Sébastien PICOT* : Territoire d'énergie n'est pas non plus propriétaire de ces réseaux. Ni l'un, ni l'autre. Je ne sais pas ce qui a pu être conclu éventuellement avec ATHD.

*Intervention non identifiée* : Nous avons souvent des supports maintenant qui sont à un mètre les uns des autres, aussi bien Auvergne Très Haut Débit, France Télécom et Enedis.

*Sébastien PICOT* : D'accord. Chaque exploitant a dû répondre au SMTC et à Clermont-Auvergne-Métropole sur le déplacement des ouvrages qu'il avait à sa charge dans le cadre de cette déclaration.

*Arnaud ROCHETTE* : Le projet InspiRe est sur l'agglomération et Auvergne Très Haut Débit n'est pas compétent sur l'agglomération. C'est ce qu'on appelle une zone AMII et les zones AMII, ce sont des initiatives des opérateurs privés, Bouygues, SFR, Free et Orange qui conventionnent avec Enedis de mutualiser leurs moyens dans le cadre d'un déplacement où vous auriez une infrastructure qui serait porteuse et de réseau et

d'électricité. Auvergne Très Haut Débit n'est pas dans son giron de compétences sur le projet InspiRe.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Merci pour les précisions Arnaud. Résultat Valérie.

Pour : 87 Contre 1

Merci.

Pareil, convention entre Enedis et le Territoire d'Énergie sur nos informations sur nos ouvrages de branchement. Sébastien.

*Sébastien PICOT* : On n'est plus dans le cadre du projet InspiRe. On est dans le cadre général, le droit commun de notre concession. On a besoin de fiabiliser un certain nombre d'ouvrages et de mieux les localiser, tant géographiquement que patrimoniale pour mieux suivre l'inventaire que nous remet chaque année notre concessionnaire Enedis dans le cadre de son compte rendu annuel de concessionnaire qu'on appelle CRACc pour l'acronyme qui sonne joliment aux oreilles. On doit fiabiliser des données d'inventaire prévues à l'article 43 de notre cahier des charges. On a besoin d'avoir, dans le cadre de cette fiabilisation, une mise à disposition de certaines données personnelles des clients qui sont raccordés au réseau pour fiabiliser l'inventaire. Dans ce cadre, Enedis et le responsable du traitement au sens du RGPD, Règlement général de la protection des données personnelles et TE63 en est un sous-traitant. L'idée générale, c'est lorsque TE63 fait les travaux sur le territoire puydômois, Enedis lui remet une liste des personnes consommateurs usagers du réseau public de distribution d'électricité le long du tracé qui est à traiter par TE63.

Lorsque nous faisons nos travaux, les reprises de branchements, la mise en souterrain du réseau, nous renseignons Enedis d'un certain nombre d'informations complémentaires qui permettent de faire le lien entre le point de livraison, le fameux RAE et sa localisation physique sur le terrain, sur un fond de plan géolocalisé, géoréférencé pour améliorer la connaissance comptable et patrimoniale de l'ouvrage qui est créé. Avant et jusqu'à présent, les ouvrages de branchement, il y avait 400 000 branchements sur le Puy-de-Dôme. La masse totale des branchements à l'échelle nationale pèse 15 milliards d'€. Les chiffres sont au hasard. 15 milliards d'€ pour le Puy-de-Dôme, ça représente 400 000 usagers, 400 000 usagers par rapport aux 36 millions d'usagers en France, on faisait le ratio, 400 000 divisés par 36 millions fois les 15 milliards d'€. Voilà la valorisation patrimoniale des ouvrages de branchement sur le Puy-de-Dôme. C'étaient des clés de répartition. Ce n'est pas suffisant aujourd'hui dans les inventaires. On demande à notre concessionnaire d'être plus précis. Ce moyen est une façon d'accélérer sa connaissance des ouvrages localisés, sachant que pour sa part, lorsqu'il est maître d'ouvrage ou dans le cadre de son exploitation des réseaux, il fiabilise au fur et à mesure aussi. C'est un effet levier pour aller fiabiliser la connaissance patrimoniale et il se sert de notre maîtrise

d'ouvrage de travaux pour fiabiliser cet inventaire. Voilà ce qui vous est proposé. C'est de signer cette convention.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Merci pour cette précision très technique. Vous avez compris que c'est très important sur la connaissance de notre patrimoine. Je vous propose de passer au vote. Ça ne bouge plus. Pas de remords. Merci Valérie.

Pour : 83 Contre : 1

Merci. Le point 15, c'est la dernière délibération. Vous savez qu'on a eu une bonne surprise. On l'a dit plusieurs fois qu'on a eu une belle subvention. Le montant de l'aide apportée, 1 600 000, qui permet de financer à 70 % les montants de l'information. Dans nos règles du jeu, ce qu'on disait dans les règles comptables, il faut que le syndicat porte au moins 20 % de l'investissement. La proposition qui vous est faite, c'est que les collectivités concernées aient à charge les 10 % restants. C'est ce qu'on avait déjà dit plusieurs fois. Aujourd'hui, on propose de prendre la délibération qui permette de faire cette répartition sur ces éléments. Je crois qu'on l'avait déjà évoqué plusieurs fois, mais on délibère officiellement puisqu'on va en avoir besoin pour faire les appels à facturation aux collectivités qui acceptent d'ores et déjà qu'on déploie. Je fais passer au vote. Merci.

C'est bon pour tout le monde. Merci Valérie.

Pour : 84

Impeccable. Merci. Maintenant, quelques informations.

Ceux qui sont pressés de vous libérer, je vous rappelle qu'il y a le verre de l'amitié et un peu plus pour ceux qui ont un peu plus de temps à partager tout à l'heure, et c'est l'occasion de rediscuter. En partant, vous n'oublierez pas de prendre le flyer, mais ça fait partie des informations. Je vais attaquer par celle-là et celle que j'avais dans ma tête pour après. Sur la modification des statuts au 3 mars, 89 retours favorables des communes, un retour défavorable, une abstention. On va reprendre contact avec les communes pour comprendre chaque conseil municipal. Chaque collectivité est libre de ses choix, mais je crois que c'est important qu'on puisse comprendre pourquoi une collectivité peut être contre ou avoir une abstention totale d'un conseil. Je pense que c'est une information qu'on se doit de connaître et qu'on vous doit en retour aussi, de savoir pourquoi ça interpelle certains collègues qui peuvent s'abstenir ou voter contre. C'est important qu'on le sache.

Ça peut être des problèmes de compréhension, mais tout de suite, on ne sait pas répondre à la question. Vous voyez que ça correspond bien, et ces retours sont quand même super positifs par rapport à l'ambition que l'on souhaite porter pour tout le territoire du département. Dans nos actualités du moment, Lucie, à l'accueil, on a imprimé



des flyers. Vous savez qu'on va très prochainement signer avec l'ADEME la gestion des fonds chaleur. On a recruté la personne qui va s'occuper de l'administratif en interne. On a signé une convention avec le président de l'ADUHME ici présent, où on se répartit les rôles sur le volet technique. On a fait ça brillamment et longuement, Rémi. On n'a surtout pas bougé pour la photo, c'est ça. Non. Plus sérieusement, c'est que la personne recrutée, on va être dans les fils pour pouvoir attaquer et renseigner les collectivités dès ce printemps. C'est quand même là aussi une super bonne nouvelle. La personne en responsabilité, tu peux me redire le nom, Quentin. Je l'ai oublié.

*Quentin RANOUX* : Clara MILLET

*Sébastien GOUTTEBEL* : Clara MILLET nous rejoint le 20 mars, c'est-à-dire dans 15 jours. Elle rejoint les équipes pour justement améliorer l'interaction avec les territoires. Les premiers dossiers des collectivités arrivent sur le bureau de Quentin qui fait l'intérim en attendant sur cette partie. N'oubliez pas, on vous le renverra, le petit flyer qui explique ça aux collectivités. On enverra tout par mail aux communes. On va avoir beaucoup de communication à ce sujet. Lucie.

*Lucie* : Il y en a assez. S'il y en a d'autres qui veulent encore un peu plus pour les distribuer

*Rémi CHABRILLAT* : D'un point de vue complètement opérationnel, territoire d'énergie va gérer toute la partie financement, montage administratif, etc. Le conseiller technique a été apporté l'ADUHME. Votre interlocuteur habituel à l'ADUHME ou Pierre Besson qui est un historique du bois énergie sur le département et qui est spécialiste chez le renouvelable. Différents points d'entrée, on trouvera la solution et on saura comment faire pour vous accompagner au mieux.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Le but derrière tout ça, c'est d'être le plus efficace possible, de ne pas se marcher sur les pieds dans toutes les structures existantes sur le département et de trouver les bons jeux d'équilibre.

Autre point d'actualité. Vous avez tous vu passer le Fonds vert. C'est incroyable ce qu'on peut avoir comme finances avec le Fonds vert. Nous étions hier après-midi, Sébastien Picot, Ibrahim Karabulut et moi-même, à la préfecture, avec le secrétaire général et tous ces services, pour parler du volet éclairage public. J'avais écrit au mois de janvier qu'on voulait faire en gros 12 millions d'€ de travaux et qu'on demandait 9 millions d'€ de subventions. Il faut bien jouer. On nous octroie 707 000 €, quelque chose comme ça. C'est un peu moins. Il faut positiver.

On était avec les collègues d'Auvergne-Rhône-Alpes dans la Drôme la semaine dernière et il est aussi important de positiver. La Cour des comptes avait émis des avis en disant que rénover l'éclairage public, ce sont des gains immédiats d'énergie. L'État, le gouvernement l'a entendu puisqu'ils ont fléchi des sommes de subventions dédiées. Elles



ne sont pas à la hauteur des demandes que j'ai pu faire en votre nom, mais c'est déjà quelque chose. On a su ça il y a trois semaines, qu'on avait cette somme. Il nous a été demandé une analyse technique pour le compte de la préfecture. On a discuté de ça hier après-midi, c'est pour cela que je vous l'explique en toute transparence. Notre ambition, vous le savez, c'est déjà d'enlever tous les ballons en fluo, ce qui est au mercure, affreux, etc.

Dans les critères techniques, c'est notre priorité immédiate, mais pour l'avoir montré au bureau et on ne peut pas le refaire, ils nous avaient envoyé un tableau avec vingt colonnes à remplir puisqu'en même temps, il faut que le programme fasse rénover plus de 10 % du parc d'éclairage de la commune. Je vous la fais courte, avec des gains de machins, etc. Les équipes en interne ont travaillé presque trois semaines pour trier un peu tout ça et arriver à faire une proposition technique à la préfecture sur nos priorités, d'enlever le plus pourri tout de suite. Pour dire clairement les choses. La réunion qu'on a eue hier après-midi, Sébastien complétera là-dessus s'il y a besoin et si j'en oublie, a été vraiment très bien perçue sur l'approche technique de ce qu'on a pu proposer. Parce que c'est enlever ce qui est le plus abîmé tout de suite. Très bonne écoute du secrétaire général, du directeur de la DDT qui était là avec Alexandre Breteau, de tout ce qui est responsable du paiement des finances publiques. Ils étaient huit, nous étions trois pour dire clairement les choses.

On a fait le choix sur nos priorités. Une, de dire que ça fait une enveloppe de travaux autour de 2,5 millions d'€. Parce que s'il doit y avoir des financements, il faut bien qu'il y ait un effet levier. Sinon, si on remet 12 millions d'€ de travaux et qu'il y a 700 000, ça va faire deux % d'économies pour tout le monde. Pratiquement rien du tout. La décision qu'on a prise hier, c'est qu'on va envoyer tous les travaux qu'on a pu faire pour toutes les collectivités avec forcément ce qui est le gain immédiat, c'est-à-dire les boules fluo mercures en premier, le deux et le trois. Parce que ce qu'il faut qu'on vous rappelle, et le mail qu'on a reçu il y a trois semaines, c'est à la main du préfet. Ce n'est pas moi, Sébastien Goodbelle, Sébastien Picot ou un vice-président qui va dire que ça tombe sur cette commune. Nous, on a fait un travail technique, d'enlever les choses les plus abîmées tout de suite. C'est le préfet et les services de l'État qui vont choisir où ça tombe.

Ce qui fait que derrière, j'ai demandé aux équipes qu'on puisse préparer une petite communication, parce qu'on avait fait quelque chose de technique. Ensuite, c'est le préfet et les sous-préfets en interaction avec la direction départementale des territoires qui vont choisir. Il sera possible que des collectivités qui vont bénéficier d'aides, on a entendu hier clairement que la préfecture voulait faire de la différenciation. Peut-être que certaines, plus fragiles financièrement, mais qui ont un patrimoine d'une vétusté incroyable, auront peut-être plus de subventions que d'autres qui ont du patrimoine, mais plus de moyens financiers dans la commune. Ça, c'est la main de la préfecture, ce n'est pas nous, pour vous expliquer. Cela va sûrement poser quelques interrogations aux collègues qui vont se

demander pourquoi un tel a eu 40 % de subvention, pour celui qui aura le plaisir d'être retenu. Parce que là aussi, on va donner des grands tableaux de toutes les communes du département et la préfecture fera son affaire des règles du jeu, parce que potentiellement il y a les communes de moins de 10 000 qui n'étaient pas éligibles, mais ce n'était qu'une condition qui n'est pas suspensive. Les plus de 10 000 peuvent jouer aussi.

Il y a tout un tas de règles du jeu bizarroïdes. Nous, on a fait une réponse technique, factuelle et c'est la préfecture qui va choisir derrière et on l'a bien compris, et ce avec un souci d'équilibre par arrondissement. C'est toujours la règle. Le but, ce n'est pas que tout tombe sur la métropole, tout sur le secteur de l'arrondissement d'Issoire où moi je peux être, tout sur Riom ou sur Thiers. La préfecture, avec ces sous-préfets, va aussi regarder ça. Nous, on va encore être dans les interactions à partir de la semaine prochaine. En revenant de la réunion, Ibrahim va continuer à travailler sur le sujet. On en reparle lundi matin, mais c'est la préfecture qui aura la main. Par contre, on sait qu'il y aura 700 000 pour le département. Ça, on le sait, c'est comme ça. La répartition des communes qui seront choisies et les taux de subvention par commune, ce sera surprise surprise. Nous, on milite pour qu'on ne puisse déposer un dossier sur la plateforme territoriale. Parce que si la préfecture choisit quarante communes, s'il faut que les équipes fassent quarante fois les dossiers de subvention à chaque fois, pour ceux qui viennent de le faire dans vos collectivités, vous avez vu ce que ça implique.

Le secrétaire général, puisque Sébastien a mouchardé qu'en Auvergne Rhône-Alpes, il y a des préfectures qui avaient accepté qu'il y ait un dossier unique pour tout le monde, une fois que la préfecture a fait le retour, on déposera tout ce qu'il faut. C'est la préfecture qui choisit. C'est important que vous le sachiez, parce que globalement, on a tous espéré plusieurs choses. Beaucoup d'argent entre autres, il y en a un peu et après, ça va créer. Comme quand il y a une subvention de DETR, une Décile, il y a des communes qui lèvent le doigt, il y en a qui ont de l'argent cette année, puis l'année d'après, elles n'en ont pas. Ça va être un peu quelque chose de ce type. C'est ce qu'on s'est tous dit par contre autour de la table, il faut aussi qu'on ait une réponse opérationnelle derrière si ce qu'ils demandent est très rapide.

Parce que vous vous doutez bien que le gouvernement veuille que cette action soit fléchée de résultats immédiats, et sur le terrain aussi de dire : « On a mis tel montant là, ça fait tel levier. Dans ce territoire, ils ont fait tels travaux » c'est la politique. Tout le monde le fait, donc ce n'est pas le problème. Si on arrive tous et c'est ce qu'on disait avec les collègues d'Auvergne-Rhône-Alpes la semaine dernière, à être assez efficace, il n'y a pas de raison, comme il y a eu un rapport de la Cour des comptes que des coûts et ce type de financement ne reviennent pas tous les ans. C'est ça aussi qui peut être profitable, de se dire qu'il y a une récurrence qui vient, ça serait quand même pas mal.

Voilà sur cette explication aussi, pour que vous puissiez l'expliquer à vos collègues et avoir un début de compréhension. Nous aussi, on va apporter la communication nécessaire pour expliquer quel est notre rôle au milieu de ça. Qu'on est là pour des avis techniques et pas des avis de choix. J'espère que je vous l'ai expliqué clairement. Pour ma part, ce sera ma conclusion ce matin. 12h07, on va arriver aux deux heures de réunion, ce qui est bien. Sébastien, tu voulais faire une précision sur ce que je disais ?

*Sébastien PICOT* : Non parce que tu as tout dit. Juste vous rappeler, on a parlé d'amortisseur d'électricité, de bouclier tarifaire, quand on a parlé des bornes de recharge pour les véhicules électriques, pensez à faire vos déclarations avant le 31 mars. Elle est à faire de manière individuelle. Chaque commune ou chaque collectivité doit la faire. Ce n'est pas le groupement de commandes qui le fera. Vous envoyez votre attestation via le site internet d'EDF ou vous répondez au courrier électronique qui vous a été envoyé généralement sur la boîte générique de la commune et vous remplissez cette attestation. Si vous ne le faites pas avant le 31 mars, vous n'aurez pas d'aides, vous n'aurez pas les dispositifs de soutien de la part de l'État.

*Sébastien GOUTTEBEL* : Merci de le dire, Sébastien. Effectivement, on a tous reçu dans nos messageries cette attestation préremplie par EDF, parce que là aussi, par rapport aux annonces, aux décrets et à la méthode d'application, ils ont préféré recréer un outil en interne qui vient agrémente les bases de données pour que ce soit plus facile pour eux, d'appliquer les choses. Dans nos discussions, tout à l'heure, Sébastien discutait avec Dominique Jarlier. Le téléphone sonne beaucoup au territoire d'énergie. Vous avez tous reçu des factures affreuses en ce moment. Pour dire clairement, les factures d'hiver, des fois six, fois sept, fois huit, des montants infernaux. Non, parce que le bouclier tarifaire n'est pas encore appliqué non plus. Il y aura de la rétroactivité, ça permet de le dire.

Là aussi, on se pose la question et on en parlait hier. Maintenant que chez EDF, ils ont des directives à peu près stabilisées, c'est bien ça ce que tu m'as dit Sébastien hier, on va pouvoir reconstruire un webinaire pour redonner de l'information et de l'explication à toutes nos collectivités adhérentes et ceux qui veulent se connecter aussi, peu importe. On invitera tout le monde. Il faut aussi qu'on refasse de l'explication, de la pédagogie, mais je crois que ça a été stabilisé, tu me le disais en milieu de semaine. EDF a stabilisé les informations hier matin. Imaginez, entre les annonces du début janvier et hier matin, ça fait quand même un beau chemin. On va construire ça aussi avec EDF et un webinaire qui vous sera proposé à toutes les collectivités pour rapporter de l'explication et de la pédagogie. Merci Sébastien de l'avoir dit, j'ai failli oublier. C'était quand même super important vu l'impact sur nos communes tout de suite. Pour ma part, j'ai fini. Oui, Valérie

*Valérie BERTHELOT* : Le prochain comité syndical, c'est le 17 juin.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le



ID : 063-256300146-20230622-20230622001-DE

*Sébastien GOUTTEBEL* : Le 17 juin prochain, comité syndical, même lieu, même endroit avec le soleil et on fera barbecue après. Je vous le redis, toutes questions, suggestions, vous refaites les remontées du terrain, ce qui va bien, ce qui va mal. Ne gardez pas des éléments dans des coins de tête qui pourraient vous perturber et ne pas nous alerter. Merci de vous être déplacés ce matin et allons boire l'apéro. Merci à tous.

La séance est levée à 12h15